

Communiqué de presse

Portant présence de poulets congelés sur les marchés

Depuis la Décision N°0028 MINEPIA du 16 mars 2006 à Yaoundé portant interdiction des importations de poulets congelés, et la Décision N° 00164 MINEPIA du 25 juillet 2006 renforçant cette interdiction,

On note la persistance de poulets congelés sur les marchés.

- Malgré les efforts remarquables des pouvoirs publics dont la dernière manifestation en date est la saisie et destruction d'une quinzaine de tonnes de poulets congelés du 5 juillet 2013 ;
- Malgré les efforts de veille citoyenne de l'ACDIC marqués par une sortie musclée sur le marché Mokolo, l'interpellation du MINEPIA et du Délégué de gouvernement auprès de la commune urbaine de Yaoundé par lettres respectives N° 003/PN/2012 et N°023/PN/2012 du président national de l'ACDIC.

Aussi,

Venons-nous par le présent communiqué dénoncer de la manière la plus forte cet état de fait, c'est à dire la présence persistante de poulets congelés sur les marchés et particulièrement pour ce qui concerne la ville de Yaoundé, les trois marchés de Mokolo, Mvog-Mbi et Essos.

Interpellons par la même occasion les administrations compétentes que sont : le MINEPIA, le MINCOMMERCE et la Communauté Urbaine afin que le respect de ces décisions d'interdiction soit effective.

Pour l'ACDIC

Le Secrétaire Permanent

Yvonne TAKANG